



Vaccin anti-Covid : la campagne de rappel pour les 12-17 ans s'ouvre à partir du 24 janvier 2022

Publié le 24 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Sylvie Bouchard - stock.adobe.com

Les adolescents de 12 à 17 ans sont éligibles à une dose de rappel du vaccin contre le Covid-19 à compter du lundi 24 janvier 2022. Ce rappel n'est pas obligatoire, mais il est recommandé en raison de la forte contagiosité du variant Omicron, qui touche aussi cette tranche d'âge. Il est ouvert six mois après l'injection de la deuxième dose.

Les adolescents de 12 à 17 ans peuvent désormais recevoir une dose de rappel du vaccin contre le Covid-19. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) ont rendu un avis dans ce sens le 18 janvier 2022, suivi par le ministère des Solidarités et de la santé qui a décidé d'ouvrir cette possibilité à compter du lundi 24 janvier. La Haute autorité de la santé (HAS) va se prononcer prochainement. Fin décembre, elle avait recommandé ce rappel pour les adolescents fragiles.

Ce rappel vaccinal est ouvert en raison de la propagation du variant Omicron, qui frappe également cette tranche d'âge. Le rappel administré aux adolescents de 12 à 17 ans est le vaccin Pfizer (Comirnaty) dans la mesure où la HAS ne recommande pas d'utiliser le vaccin Moderna (Spikevax) chez les adultes de moins de 30 ans en France.

Compte tenu d'une décroissance plus lente des anticorps chez les adolescents, un délai de 6 mois après la deuxième injection est recommandé pour effectuer cette dose de rappel (contre 3 mois pour les adultes). Elle n'est pas obligatoire et n'est donc pas nécessaire pour maintenir la validité du passe vaccinal pour les adolescents de 16 et 17 ans. Ils sont considérés complètement vaccinés avec deux doses.

Pour les 12-15 ans, le passe sanitaire est obligatoire dans les lieux où il est exigible. Pour rappel, le passe sanitaire peut aussi être obtenu à partir d'un test négatif de moins de 24h. Ces jeunes ne sont pas soumis au passe vaccinal.

Le passe vaccinal remplace le passe sanitaire à partir de 16 ans, un test négatif n'est donc plus reconnu pour l'obtenir, mais il reste valide avec simplement deux doses (contre trois pour les adultes, à compter de 18 ans et un mois).

➔ **À savoir :** Pour recevoir la dose de rappel, les adolescents âgés de 12 à 15 ans doivent présenter [l'autorisation d'au moins un des parents](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf). Les adolescents de 16 ans ou plus peuvent faire leur dose de rappel sans l'accord de leurs parents.

📄 **À noter :** Vous pouvez consulter l'infographie [La dose de rappel : pour qui ? Quand ? Et où ?](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/png/infographie_dose_de_rappel_-_a_jour_du_240122.png) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/png/infographie_dose_de_rappel_-_a_jour_du_240122.png)

Vous pouvez consulter la Foire aux questions : [La campagne de rappel](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/dose-de-rappel-covid19) (https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/dose-de-rappel-covid19) du ministère de la Santé.

Textes de loi et références

- Éligibilité au rappel vaccinal contre la covid-19 des adolescents âgés de 12 à 17 ans (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2022-12_rappel_vaccinal_12-17_ans.pdf)

Et aussi

- La vaccination est ouverte aux adolescents de 12 à 17 ans depuis le 15 juin (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14973)

Pour en savoir plus

- Rappel vaccinal des adolescents âgés de 12 à 17 ans (PDF - 1.3 MB) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cosv-addedum-18_janvier2022-avis-23-decembre_2021-rappel-vaccinal-chez-les-adolescents-ages_de12-17_ans.pdf)
- Avis de l'ANSM concernant le rappel de la vaccination contre la covid-19 des personnes âgées de 12 à 17 ans (PDF - 502.7 KB) (https://ansm.sante.fr/uploads/2022/01/21/20220118-covid-19-vaccins-avis-ansm-rappel-12-17-ans.pdf)
- Covid-19 : deux recommandations pour contrer Omicron et ses conséquences (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3306955/en/covid-19-deux-recommandations-pour-contrer-omicron-et-ses-consequences)
- Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du vaccin à ARNm SPIKEVAX (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3297315/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-place-du-vaccin-a-arnm-spikevax)
Haute Autorité de santé